



COURNON
d'Auvergne

Ville de Cournon-d'Auvergne

Hotel de Ville - B.P. 158
63804 Cournon-d'Auvergne Cedex
Tél. : 04 73 69 90 00 - Fax : 04 73 69 34 05
contact@cournon-auvergne.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

024/123

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE GEORGES BUFFON À COURNON-D'Auvergne.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** la demande de l'entreprise « SAS FRANCE DEM » pour un déménagement à réaliser au 40 rue Georges Buffon à Cournon-d'Auvergne.
- **Considérant** qu'afin d'assurer la tranquillité publique, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le trottoir ainsi qu'une partie de la chaussée seront neutralisés le lundi 06 mai 2024, à hauteur de ladite adresse: 40 rue Georges Buffon, le temps strictement nécessaire au déménagement.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés par l'entreprise chargée du déménagement.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

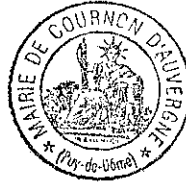
Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec l'entreprise « SAS FRANCE DEM » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 19 avril 2024.

Certifié exécutoire

François RAGE
Maire de Cournon-d'Auvergne
1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole



Publié le

30 AVR. 2024